

# REGION NORD-BELGIQUE

## CONDITIONS TARIFAIRES ET INSCRIPTIONS 2010

### PRIX PAR PERSONNE

	Hôtel A	Hôtel B	Hôtel C
Train de pèlerinage en TGV 2 <sup>ème</sup> cl. assise	560 €	545 €	525 €
Supplément chambre individuelle	115 €	95 €	85 €
Malades logés à l'Accueil Marie Saint Frai	405 €		

*Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un acompte minimum de 100 € par personne (sauf pour les malades et handicapés). Le solde est à verser le 20 avril au plus tard.*

#### Pèlerins venant de BELGIQUE :

Ils peuvent se rendre à LILLE et TOURCOING pour prendre le car de ramassage qui emmène les pèlerins et les malades de la région NORD rejoindre le TGV du pèlerinage à PARIS (Marne-la-Vallée)

**Indications pour le voyage en TGV :** Le voyage se fera de jour et sur une seule journée. Notre train spécial sera composé de 2 rames TGV. La première rame partira de MULHOUSE pour desservir la région EST, puis MARNE-LA-VALLEE. C'est à cette gare que sera stationnée la deuxième rame prévue pour les pèlerins de la région ILE-DE-FRANCE et de la région NORD, ces derniers rejoignant cette gare en cars depuis LILLE et TOURCOING. Après l'arrivée du TGV de la région EST, cette rame sera ensuite raccordée à la première pour continuer le voyage en direct jusqu'à LOURDES. Chaque rame TGV comporte de 2 voitures de 1<sup>ère</sup> classe. Elles seront réservées pour les malades et les handicapés nous accompagnant en pèlerinage. Tous les autres pèlerins voyageront en 2<sup>ème</sup> classe.

#### Hôtels toutes catégories :

Douches et WC dans la chambre (Hôtels situés à proximité des Sanctuaires)

- **Cat. A :** Hôtel Christ-Roi, Hôtel Angleterre .....
- **Cat. B :** Hôtel Métropole, Hôtel Notre-Dame de Lourdes .....
- **Cat. C :** Hôtel Corona, Hôtel Concorde .....

**Chambres individuelles :** Leur nombre est très limité. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

**Permis et réductions SNCF :** Pour les bénéficiaires de permis, prendre contact avec la direction

#### CES PRIX COMPRENNENT :

- la cotisation à l'Association des Pèlerinages Franciscains
  - le voyage en car depuis LILLE et TOURCOING pour rejoindre le TGV à PARIS (Marne-la-Vallée)
  - le voyage en train spécial TGV et le transport en car à l'hôtel
  - le logement et les repas à Lourdes en pension complète (sans les boissons)
  - le Manuel et l'Insigne du Pèlerinage
  - l'assurance « Accident - Responsabilité civile – Rapatriement »
  - la contribution pour la rénovation des Accueils de malades
  - les frais généraux du pèlerinage et les services permanents d'accompagnateurs spirituels
- Ces prix ont été établis au 1.1.2010. Ils pourront être modifiés en cas d'augmentation générale des tarifs.*

#### FRAIS D'ANNULATION :

*Toute annulation doit être signifiée le plus rapidement possible par écrit, le cachet de la poste faisant foi.*

Les annulations pour un désistement donneront lieu à une retenue suivant les règles ci-après :

- Plus de 30 jours avant le départ 60€ par personne (frais de dossier non remboursables)
- Entre 30 et 15 jours 25 % du prix du pèlerinage
- Entre 14 et 2 jours 50 % du prix du pèlerinage
- Moins de 2 jours avant le départ 100 % du prix du pèlerinage

*Aucune assurance annulation n'est souscrite par la direction. Cette assurance est facultative et sera à la charge des participants.*

→ →

## AVIS IMPORTANTS

**PELERINS MALADES** Ils doivent demander leur inscription à :

Mme. Marie-Louise LEMAIRE

17D, Résidence Saint Exupéry / Rue Henri Dunant / 59100 ROUBAIX

Tél. et Fax : 03.20.73.34.99

*Permanences du lundi au vendredi de 14h. à 19h.*

Ou directement au secrétariat région NORD-BELGIQUE (voir coordonnées ci-dessous)

#### OFFRANDES POUR LES MALADES ET HANDICAPES

Les pèlerins qui désirent faire une offrande pour les malades peuvent le faire en réglant l'acompte ou le solde du pèlerinage, en précisant bien « **pour les malades** ». Les dons peuvent aussi être transmis directement à l'Hospitalité Franciscaine. Sur demande expresse, un reçu pourra être établi par la Direction des Pèlerinages Franciscains.

#### NOTA-BENE

- ° La Direction se réserve le droit d'attribuer un autre hôtel que celui demandé, mais dans la même catégorie.
- ° Les chèques (postaux ou bancaires) doivent être établis uniquement au nom de « **Pèlerinages Franciscains** » (seul intitulé valable).

#### ASSOCIATION « PELERINAGES FRANCISCAINS »

Les Pèlerinages Franciscains constituent une Association Loi 1901 pour se conformer à la Loi de 1992 sur le tourisme. Tout participant au Pèlerinage doit être membre de l'Association en s'acquittant d'une cotisation qui est fixée pour 2010 à 15 €. Les prix annoncés incluent cette cotisation qui en aucun cas ne peut être remboursée.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pèlerinages Franciscains

203, Rue Edouard Vaillant - 59100 ROUBAIX (Mme. Danièle LEBRIEZ)

Tél. 03.20.75.83.23 Courriel : jean.lebriez@wanadoo.fr

**Permanences : mardi à vendredi de 14.00 à 19.00**

Ou à la centrale de renseignements au ☎ 03.89.81.65.36 (Mr. Mathieu BAUMLIN)

**Permanences : du lundi au vendredi de 11.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.30**

